

Commune de
CRISSIER



**Rapport-préavis de la Municipalité
au Conseil Communal**

N°92/2011-2016

**DEMANDE DE CREDIT
POUR LE REAMENAGEMENT DES 2 CLASSES
DU COLLEGE DE LA BLANCHERIE**

**EN CANTINE SCOLAIRE ET
EN ECOLE DE MUSIQUE**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:**

Mardi 19 janvier 2016 à 19h30

Au bâtiment administratif, salle Sorge

14 décembre 2015

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs années, la commune de Crissier a œuvré pour le développement de l'accueil de l'enfance ainsi qu'à l'élargissement des sociétés locales. Celle qui nous occupe aujourd'hui est l'École de Musique (ci-après EMC)

En effet, la loi impose, d'une part aux collectivités publiques la prise en charge des structures d'accueil d'enfants pendant la journée en respectant les dispositions légales.

A cet égard, l'article 63a de la Constitution Vaudoise, votée en septembre 2009 stipule:

« ...les communes organisent un accueil parascolaire surveillé facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire ».

Cet article prévoit également que *« les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes et que les parents participent à son financement »*

D'autre part, la commune doit fournir des locaux pour l'enseignement de la musique. Cette loi concernant l'enseignement de la musique (LEM art 9, al. 2) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. La commune de Crissier offre ainsi des activités musicales à travers l'EMC qui est reconnue par la Fondation de l'enseignement de la musique.

Le mode de vie, le développement urbanistique, les contraintes liées aux situations familiales et professionnelles sont de nature à nous faire envisager une constance, voire une augmentation des demandes liées aux places d'accueil et de cours de musique.

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit, principalement pour le réaménagement en une cantine scolaire et secondairement en une salle de musique des 2 salles de classes du collège de la Blancherie.

2- LE CHOIX DE LA MUNICIPALITE

Ce préavis s'inscrit dans une stratégie globale d'organisation de structures d'accueil.

Dès la rentrée d'août 2016, ce ne sont pas moins d'une centaine d'enfants qui intégreront les classes dans le nouveau collège de la Romanellaz incluant les 38 écoliers provenant du collège de la Blancherie.

En effet, la réalisation du nouveau collège de la Romanellaz permet de libérer les deux salles de classes existantes au collège de la Blancherie ainsi que la salle de dégagement. Elles peuvent être réaffectées à l'accueil parascolaire et à l'école de musique.

La vision de la Municipalité est donc de proposer une cantine à proximité des lieux d'enclassement à savoir ici dans la zone du centre bourg.

De plus, la volonté Municipale s'inscrit dans la logique du dynamisme des besoins en infrastructures scolaires et parascolaires.

Basé sur les projections des évolutions de la population, des emplois et le nombre d'élèves, la Municipalité a pu mettre en évidence que les effectifs attendus dans les prochaines années nécessiteront de nouvelles infrastructures.

3- COLLÈGE DE LA BLANCHERIE ACTUEL

Ce bâtiment de 3 niveaux (n°ECA 139a) qui appartient à la Commune est situé rue de la Blancherie 1 sur la parcelle 931, dans la zone du Centre Bourg (voir plan de situation ci-dessous).

Il est composé de 2 logements au dernier étage.

Il est actuellement occupé au 1^{er} étage, 5 jours par semaine par l'établissement primaire où deux classes de 3^{ème} et 4^{ème} accueillent 38 élèves âgés de 6 à 8 ans.

Le rez de chaussée est muni de deux espaces. L'un qui est une salle de dégagement pour l'Ecole de Musique et les ACT (Activités Créatrices sur Textiles). L'EMC y dispense également des cours de pipeaux. Le second est occupé par l'Union Féminine de Crissier.



4- UNE CANTINE SCOLAIRE DANS LE CENTRE BOURG

Depuis quelques années, la Municipalité a reçu des demandes de création de structure d'accueil pour le nord de Crissier. Notamment, un début de projet d'ouverture, par des habitants, d'une cantine proche de la Blancherie a avorté en 2011.

En début d'année, un dizaine de familles ont exprimé à la Municipalité leur mécontentement de ne pas voir de projet de cantine dans le nouveau collège de la Romanellaz.

4.1 Les besoins

Afin d'évaluer les besoins en place d'accueil de midi (12h-13h45) pour les enfants du haut village, le service jeunesse envoyait, en juillet 2015, un questionnaire à 112 familles dont les enfants seront normalement scolarisés dans le nouveau collège de la Romanellaz.

L'analyse des 78 réponses a permis de faire le bilan ci-dessous:

- 27 familles ont besoin d'un accueil de midi;
- 36 familles n'ont pas besoin d'un accueil de midi;
- 15 familles auront peut être besoin d'un accueil de midi.
-

Il en ressort donc que la fréquentation hebdomadaire de midi avec le repas pourrait être la suivante:

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
20 enfants	22 enfants	21 enfants	7 enfants

4.2 Description du projet

La Municipalité souhaite réaffecter une des deux classes en cantine scolaire pour les enfants scolarisés à la Romanellaz. Cette classe de 70 m², située au 1^{er} étage du collège de la Blancherie, permettra d'accueillir de 15 à 20 enfants pour le repas de midi.

On sait que ce dernier dure environ 20 minutes, un espace de lecture, de jeux et de bricolages seront également pensés. Les enfants pourront être occupés jusqu'au retour à l'école.

Ainsi, cette nouvelle cantine offrira la prestation du repas de midi dans un encadrement convivial dispensé par :

- une cantinière, engagée par le service jeunesse, pour la gestion du service, du rangement et du nettoyage des lieux ;
- une assistante socio-éducative, engagée par le service jeunesse, qui proposera des activités aux enfants et les accompagnera dans les trajets aller-retour du collège de la Romanellaz à la Blancherie.

Pour rappel, au vu de l'âge des enfants et de leur faible degré d'autonomie, la commune doit prévoir leur prise en charge par un personnel éducatif qualifié.

L'entreprise Concordance SA à Puidoux, qui fournit déjà la cantine scolaire de la Vernie, sera chargée de la livraison des repas.

La capacité de cette cantine implique que les repas seront transportés en liaison froide et régénérés, sur place, par un steamer.

Comme mentionné plus haut, nous pouvons dire que la fréquentation hebdomadaire sera d'environ 70 enfants (60 enfants pour les 3 premiers jours et de 10 enfants pour le vendredi). Ce seront donc autant de repas qui seront livrés par Concordance SA.

5- UNE ECOLE DE MUSIQUE DANS LE CENTRE BOURG

Dans ce contexte, la Municipalité s'est également gardée une marge de manœuvre pour répondre aux demandes exprimées par l'EMC.

L'EMC tente de répondre au mieux et en priorité aux besoins de son ensemble de cuivres et percussions. Cependant, la contribution financière de la Commune de Crissier permet d'élargir l'offre d'enseignement.

Pour rappel, l'EMC dispensait des cours dans trois locaux du centre socioculturel de Pré-Fontaine. L'EMC a dû les céder au service de la jeunesse pour leurs nouveaux besoins. Dans ce contexte, la municipalité exprime sa volonté de répondre aux demandes pressantes de l'EMC de retrouver l'équivalent du passé en matière de locaux.

Deux associations distinctes, la fanfare et l'école de musique de Crissier, visent des objectifs semblables.

A noter que les forces bénévoles qui les animent sont constituées des mêmes personnes.

Grâce à cette proximité, la mutualisation des moyens dont les ressources administratives, les instruments et les locaux génère une source non négligeable d'économies et d'efficacité.

Les locaux de la Rue du Centre 14 sont d'ailleurs un bon exemple d'exploitation rationnelle qui malheureusement aujourd'hui donne des signes de surexploitation.

L'opportunité offerte par la proximité des locaux de la Blancherie permettra de regrouper dans le Centre Bourg l'essentiel des activités pédagogiques et administratives de l'école de musique. Elle favorisera également un renforcement identitaire de l'école par son emplacement au centre du village.

L'école de musique de Crissier est reconnue par la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique), par conséquent elle est financée à environ 60% par un fonds cantonal.

Pour être reconnue, il est nécessaire de répondre à de nombreuses exigences pédagogiques, administratives et de locaux adaptés.

Selon la LEM, les communes vaudoises sont dans l'obligation de mettre à disposition, gratuitement, des locaux appropriés.

Le tableau ci-dessous indique l'utilisation actuelle des locaux pour les besoins de l'enseignement individuel. Plus de 100 élèves sont intégrés dans cette organisation :

Instruments	Lieux	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Flûtes trav.	Col. Blancherie	16h30-20h30				
Flûtes bambou	Col. Blancherie	12h15-13h00	12h15-13h00			
Flûtes bambou	Col. Blancherie		15h30-18h30			
Solfège	Col. Blancherie	15h30-16h30				
Cuivre "petit"	Rue Centre 14		15h30-20h00		15h30-20h00	
Cuivre "gros"	Rue Centre 14	17h30-20h30		18h30-20h00		
Percussions	Rue Centre 14		15h30-20h00	13h00-19h00	15h30-19h30	15h30-19h30
Piano	Rue Centre 14	15h30-20h30				
Piano	Aula Chisaz		15h30-17h30		15h30-17h30	15h30-20h00
Piano	Col. Carrière		16h30-21h00		16h30-21h00	
Initiation musicale	Annexe Chisaz	16h00-18h00			16h00-18h00	

La contribution financière annuelle de la commune de Crissier permet d'élargir l'offre de l'école.

Notamment, par la mise en place de cours collectifs au sein de petits et grands ensembles de musique de chambre ainsi que la création de spectacles tels que proposés lors de la fête de la musique.

L'organisation et la planification des locaux pour ces cours collectifs n'apparaissent pas sur le tableau ci-dessus.

De même, que le besoin en locaux pour le travail individuel d'élèves aux instruments spéciaux (marimba, timbales, grosse caisse et claviers). De nouveaux besoins en locaux apparaissent notamment pour le soutien d'élèves inscrits dans les classes arts-études du gymnase.

Limitée pour l'instant à 120 élèves l'EMC favorise les inscriptions d'élèves provenant des familles de la commune. A noter qu'il y a quelques années, après la création du quartier de Pré-Fontaine, le nombre d'élèves était passé à plus de 160.

Les développements envisagés sur le territoire pourraient à nouveau produire une augmentation exponentielle du nombre d'élèves. La Municipalité peut donc affirmer que l'offre de la commune doit s'inscrire dans une augmentation régulière du nombre d'habitants et d'emplois.

La mise à disposition de nouveaux locaux au collège de la Blancherie permettra d'une part de désengorger le local de musique à la Rue du Centre 14 et d'autre part de répondre aux besoins pressants de l'école de musique, soit:

- élargir les horaires de cours, notamment le mercredi après-midi de 12h00 à 21h00 ;
- regrouper la gestion administrative de l'EMC ;
- favoriser le regroupement des professeurs de musique,
- créer de la souplesse et de l'autonomie dans l'organisation des locaux.

Dans le but de favoriser la présence de l'école de musique dans le sud de la commune, en dehors des heures scolaires, dès la rentrée 2016, une salle de musique au collège de Marcolet sera mise à disposition.

Les nouveaux locaux nécessiteront un faible aménagement, soit : une liaison internet et un rafraîchissement des peintures. Par ailleurs, l'équipement devra être constitué des éléments suivants :

- des armoires à classeurs
- un mobilier adapté aux enfants de 4 à 6 ans
- un espace d'accueil
- un espace de réunion des professeurs et de la direction

Dans ces nouvelles salles l'école de musique accueillera un piano demi-queue Pleyel, offert à l'école de musique par un privé.

Actuellement l'ensemble des pipeaux occupe, à raison d'un soir par semaine, la salle de dégagement au rez du collège de la Blancherie.

La présence accrue de l'EMC sur le site se fera dans le respect de ce partage horaire.

6- INCIDENCES FINANCIERES

6.1 Coût des travaux

Le coût de la rénovation est de CHF128'000.--TTC. Il s'établit comme suit :

Second œuvre selon offres entreprises arrondies	20'000.--
Mobilier et matériel spécialisé arrondis	79'000.--
Frais secondaires	14'000.--
Divers et imprévus	5'000.--
Montant total HT	118'000.--
TVA 8%	9'440.--
Montant total TTC	127'440.-- arrondi à 128'000.--

6.2 Coût exploitation cantine

Le coût d'exploitation de cette nouvelle structure comprend d'une part le montant nécessaire à l'exploitation gérée par le service jeunesse et d'autre part le montant nécessaire à l'entretien géré par le service patrimoine.

La participation des parents sera fixée à CHF 15.-- TTC pour chaque période de repas de midi.

Ce prix est calculé comme suit:

- CHF 9.-- TTC pour le repas ;
- CHF 6.-- TTC pour l'encadrement éducatif.

Les frais relatifs à l'exploitation de cette cantine seront donc les suivants :

Charges d'exploitation annuelles	Montant TTC
Personnel d'encadrement	28'000.--
Produits alimentaires et fournitures diverses	30'000.--
Conciergerie incluant EMC	9'500.--
Frais de chauffage incluant EMC	7'000.--
Consommation eau+électricité incluant EMC	6'000.--
Total charges (A)	80'500.--
Revenu d'exploitation (B)	39'900.--
Charges communales nettes (A-B)	40'600.--

A noter que les coûts indiqués ci-dessus sont à considérer comme un maximum puisque le taux d'occupation est plutôt bas à l'ouverture et progresse avec les nouvelles inscriptions.

Ces frais de fonctionnement seront à prendre « prorata temporis » dès l'ouverture de la structure.

7- CALENDRIER DU PROJET

Sous réserve du résultat de la demande de crédit et de la mise à l'enquête, la planification du projet pourrait être la suivante:

- Vote du crédit par le Conseil Communal le 08.02 2016 ;
- Signature des contrats avec les entreprises d'ici au 1^{er} mars 2016 ;
- Début des travaux d'ici à juillet 2015 ;
- Fin des travaux et mise en exploitation en août 2016.

8- FINANCEMENT

Plan des investissements 2015-2019		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2015-2019, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 250'000.--		
Total des investissements prévus de 2015 à 2019		Fr. 78'716'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 20'211'100.00
Préavis en cours au 14.12.2015		
67/2011-16	Secteur "En Chise" - Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de mandats d'étude parallèles (MEP)	
69/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la tondeuse hélicoïdale Ransomes (1989)	
70/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement du bus Toyota Hiace (1999)	
71/2011-16	Demande de crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) "Château"	
73/2011-16	Informatique - remplacement des serveurs et mise à niveau des logiciels bureautiques	
84/2011-16	Requalification du Ch. des Uttins	
85/2011-16	Entente Mèbre-Sorge - Réhabilitation collecteur intercommunal - secteur 5 - Blancherie	
83/2011-16	Rénovation urbaine du secteur de la gare Deuxième étape du chantier	
90/2011-16	Crédit d'étude - Réaménagement de la RC 82 et la création de piste mixte de mobilité douce	
91/2011-16	Bâtiment Delisle - Yverdon 4 Aménagement zone restaurant	
93/2011-16	Révision du plan directeur communal	
80/2011-16	Construction d'une piste mixte de mobilité douce entre Bussigny et Crissier	
92/2011-16	Réaménagement des deux classes du collège de la Blancherie	Fr. 6'037'748.00
Solde des investissements à voter selon plan 2015-2019		Fr. 52'388'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2015-2019		Fr. -79'152.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 128'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante	
Amortissement	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 6 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Crissier

- vu le rapport-préavis municipal n°92/2011-2016 du 14 décembre 2015 d'une demande de crédit pour le réaménagement des 2 classes du collège de la Blancherie en cantine scolaire et en école de musique,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis de la Municipalité pour une demande de crédit pour le réaménagement des 2 classes du collège de la Blancherie en cantine scolaire et en école de musique

Adopté par la Municipalité en séance du 14 décembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

(LS)

M. Tendon

D. Lang

Annexes: Plan état existant
 Plan état projeté
 Elévation